



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB 25.01.2021

**Numéro de publication:** BH07-0000002058

**Entité de publication**

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

## Décision en l'art. 153b aORC, KHEIDOUS CFS

**Organisation concernée:**

KHEIDOUS CFS  
CHE-425.286.292  
c/o: Fatih Belaïdi  
Grand-Rue 28  
2606 Corgémont

**Contexte:**

Sommation dans la FOSC du 15.12.2020, numéro de publication BH05-0000003711.

**Décision:**

1. L'entreprise individuelle KHEIDOUS CFS, à Corgémont, est radiée d'office.
2. Le fait suivant est à inscrire au registre du commerce après l'entrée en force: KHEIDOUS CFS, à Corgémont, CHE-425.286.292, entreprise individuelle (No. FOSC 31 du 14.02.2018, Publ. 4055239). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art. 153b aORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.
3. Il n'est perçu aucun émolument. Une amende d'ordre conformément à l'art. 943 aCO n'est pas prononcée.

**Organe décisionnel:**

Office du registre du commerce du canton de Berne  
Poststrasse 25  
3071 Ostermundigen

**Remarques juridiques:**

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 24.02.2021

**Point de contact:**

Cour suprême du canton de Berne

Hochschulstrasse 17

Case postale 7475

3001 Bern